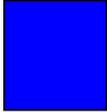
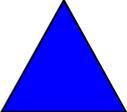


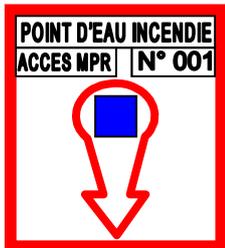


Bouche d'incendie	Point d'aspiration	Réserve incendie
		

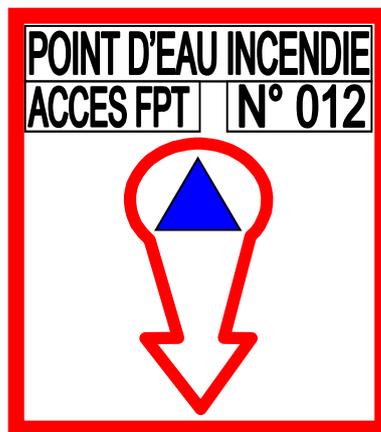
Carré de couleur bleu foncé

Triangle de couleur bleu foncé

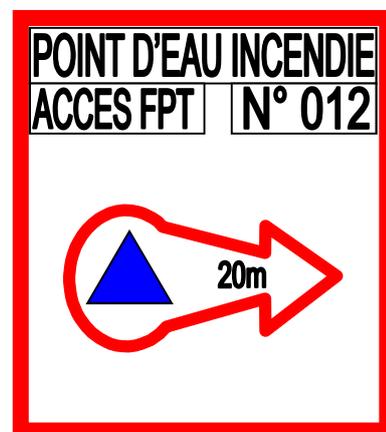
Rectangle de couleur bleu foncé



Bouche d'incendie enterrée



point d'aspiration situé au droit du panneau indicateur



situé à 20 m à droite du panneau indicateur

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Panneau de type « signalisation d'indication » carré de 500 mm au moins de côtés sur fond blanc rétro réfléchissant, bordure rouge incendie (carré de 250 mm pour les bouches d'incendie par apposition sur une façade)
- Installé entre 1,20 m et 2 m du niveau du sol de référence
- Comportant la mention : « POINT D'EAU INCENDIE »
- Le N° d'ordre du point d'eau
- Les caractéristiques de l'accès à la prise d'eau
- L'indication de l'implantation exacte si le panneau n'est pas au droit du point d'eau (le panneau doit être implanté en bordure de voie carrossable, de préférence publique)